



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL (MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, le **5 MAI 2025 à 20 h** à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence du maire Mathieu Lemire.

Sont présents à cette séance les conseillers et conseillères suivants :

#1	Yvan Fréchette	#4	Dany Drolet
#2	Sylvie Jutras	#5	Caroline Bouchard
#3	Rachel Fahlman	#6	François Leclerc

➤ Assiste à la séance, Hélène Chassé, greffière-trésorière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

68-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

69-05-2025

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 7 avril 2025 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2025 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

PÉRIODE DE QUESTION

La maire, MONSIEUR MATHIEU LEMIRE, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

CORRESPONDANCE DU MOIS

- MAMH : Aide additionnelle de 75 000 \$ au programme TECQ 2024-2028 pour financer des travaux sur nos infrastructures à vocation municipale, culturelle, communautaire, sportive, de loisir et touristique; également des infrastructures à vocation municipale qui n'étaient auparavant pas couvertes par le programme, les hôtels de ville, les garages municipaux, entrepôt municipaux et les abris à abrasifs.

ADMINISTRATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

RÉTROCESSION LOT 5 885 063

70-05-2025

CONSIDÉRANT QUE Madame Chantal Lemire et M. Patrick Croteau désirent rétrocéder leur terrain portant le numéro de lot 5 885 063 du Cadastre officiel du Québec à la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la Municipalité accepte la rétrocession et rembourse à Madame Chantal Lemire et M. Patrick Croteau le prix payé, excluant l'acompte versé, sans que Madame Lemire et M. Croteau ne puissent réclamer d'autres indemnités que le remboursement de la somme effectivement versée;

QUE l'acompte versé et toutes les améliorations faites audit terrain # 5 885 063 appartiendront comme autres dommages liquidés à la Municipalité;

QUE la somme de 4 500 \$ taxes en sus soit transmises à l'ordre du Notaire mandaté par le rétrocédant;

QUE Monsieur Mathieu Lemire, maire et Hélène Chassé, directrice générale et greffière de la Municipalité soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à la rétrocession du numéro 5 885 063 du Cadastre officiel du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PRÉSENTATION ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2024

Aux membres du conseil, j'atteste, Hélène Chassé, greffière, que je suis responsable de la préparation du Rapport financier consolidé de la Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024 et atteste de sa véracité.

71-05-2024



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

IL EST PROPOSÉ PAR

MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'adopter les états financiers de la Paroisse de Saint-Zéphirin-de-Courval pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, PAYÉS ET DES SALAIRES VERSÉS POUR LE MOIS :

Comptes à payer 30 avril 2025	83 302.73 \$
Salaires versés au 30 avril 2025	28 361.64 \$
Comptes payés avec la visa 31 mars 2025	2 572.99 \$
Total	114 237.36 \$

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.

Directrice-générale & greffière-trésorière

72-05-2025

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR

MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil d'approuver la liste des comptes totalisant la somme de 114 237.36 \$ pour la période se terminant le 30 avril 2025, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

OCTROI DE CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS DE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX – RÉFECTION RANG SAINTE-GENEVIÈVE

73-05-2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis à trois soumissionnaires des demande de prix pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux pour le projet de réfection de voirie et remplacement de ponceaux sur le rang Sainte-Genève ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions devaient être déposées avant le 5 mai 2025 12h00;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont transmis leur soumission;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Soumissionnaires	Montant incluant les taxes
Englobe	--
Les services EXP,	74 587.73 \$
Groupe ABS inc	66 441.02 \$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME RACHEL FAHLMAN

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

D’octroyer le contrat des services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux a « *Groupe ABS inc.* » pour un montant de 66 441.02 \$ taxes incluses

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

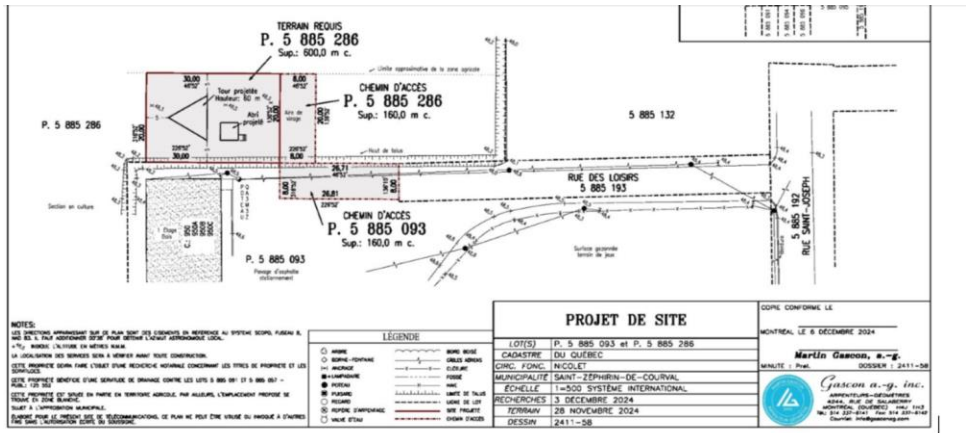
URBANISME ET ENVIRONNEMENT

SERVITUDE DE PASSAGE TOUR SOGETEL

74-05-2025

CONSIDÉRANT QUE la rue des Loisirs ne donne pas accès au futur lot de la tour Sogetel identifié au plan comme étant une partie du lot 5 885 286 d’une superficie de 600 mc;

CONSIDÉRANT QUE le chemin d’accès identifié au plan comme étant une partie du lot 5 885 286 d’une superficie de 160mc et une partie du lot 5 885 093 d’une superficie de 160mc tous deux identifiés comme « chemin d’accès »



Capitales : L'assiette des servitudes à intervenir porte les parties « chemins d'accès » aux lots classés haut

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra consentir une servitude de passage et une servitude d'utilité publique pour les parcelles de lots identifiés dans le préambule précédent;

CONSIDÉRANT QUE tous les frais légaux ou autres encourus dans ce cadre d’obtention de cette servitude, incluant, les honoraires et frais liés à la production et les frais de copies et de publications, sont à la charge du cessionnaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accepter une servitude de passage et une servitude d'utilité publique pour ces parties de lots (qui feront l'objet d'une opération cadastrale);

Que Mathieu Lemire, maire et Hélène Chassé, directrice générale soient conjointement autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval l'engagement à consentir une servitude de passage et une servitude d'utilisation publique entre Sogetel mobilité inc. et la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

OCTROI DE CONTRAT SERVICE PROFESSIONNEL – DESCRIPTIONS TECHNIQUES SERVITUDE DE PASSAGE ET SERVITUDE DE CONSTRUCTION

75-05-2025

CONSIDÉRANT le projet d'assainissement des eaux usées et du renouvellement de conduites du rang Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE des servitudes de passage, de construction et d'entretien devront être conclues avec des propriétaires d'immeuble;

CONSIDÉRANT QU'une parcelle devra être acquise par la municipalité en regard au respect de rayon de route pour accès à la route numéroté;

CONSIDÉRANT QU'un arpenteur-géomètre doit être mandaté pour effectuer la description technique des différentes servitudes et acquisition de ce projet;

CONSIDÉRANT QUE Géomatique BLP arpenteurs-géomètres inc. a soumis, par courriel le 28 avril 2025, un coût pour effectuer ce mandat;

Levé terrain (si nécessaire)	185 \$/ heure
Description technique	
• 1 ^{ère} parcelle	725 \$
• 2 ^e parcelle	250 \$

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'octroyer le contrat à Géomatique BLP arpenteurs-géomètres inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

VARIA

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus à faire un retour sur leur comité depuis la dernière rencontre. Les rapports et le tour de table, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal;



N° de résolution
ou annotation

Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval

RAPPORT DES COMITÉ ET TOUR DE TABLE DES ÉLUES

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus à faire leur rapport de comité et un tour de table leur est accordé. Les rapports et le tour de tables ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTION

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

76-05-2025

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance ordinaire à 20 h 45.

MAIRE

GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire, ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et ne désire pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 6 mai 2025, à 11 h.

Mathieu Lemire, maire